



CONVENTION

Gérontologie 2025

Prévention : Formation aux gestes 1^{er} secours pour les séniors

Entre les soussignés :

Le prestataire,

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Siret :

Représenté(e) par :

Qualité :

Organisateur et financeur

Adresse :

Téléphone :

Représenté(e) par :

Qualité :

Cap'Avenir

33 rue du Grand But – 59160 CAPINGHEM

06-68-45-14-15

03-20-00-21-96

398 053 231 00021

Nicolas LIEVRE

Responsable

Ville de Hem

42, rue du Général Leclerc

59510 Hem

03 20 66 58 00

Francis VERCAMER

Maire

Il a été convenu ce qui suit :

Le prestataire, Cap'Avenir fournira à l'organisateur deux ateliers « initiation aux gestes de 1^{er} secours » dans le cadre des animations organisées à Hem à destination du public senior pour l'année 2025.

La prestation assurée par Cap'Avenir consistera à :

- Animer une journée d'initiation aux gestes 1^{er} secours adaptée aux séniors d'une durée de 5 heures, soit 2 heures et 30 minutes le matin et 2 heures et 30 minutes l'après midi pour un groupe de 4 à 12 participants.

Ces séances auront lieu à la salle de convivialité de la Maison du Foot, rue de la Lionderie, à Hem.

Les dates, horaires et lieux convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de l'association.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville soit 1240.00 euros (mille deux cent quarante euros) dans le cadre du Projet gérontologie.

L'organisateur – La Ville de Hem – s'engage à payer la prestation du premier et second semestre 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 620.00 euros pour 1 atelier (six cent vingt euros) au 1^{er} semestre 2025
- 620.00 euros pour 1 atelier (six cent vingt euros) au 2nd semestre 2025.

Il est convenu que seules les séances réalisées seront facturées.

La facture sera déposée sur le portail Chorus à l'issue de la dernière prestation en suivant les indications portées sur le bon de commande.

L'organisateur – La ville de Hem - s'engage à :

- fournir la liste d'émargement des personnes inscrites à l'atelier.
- fournir un espace approprié pour l'installation de l'animation,
- garantir la sécurité des participants et des intervenants lors de la prestation.

Le prestataire – Cap'Avenir - s'engage :

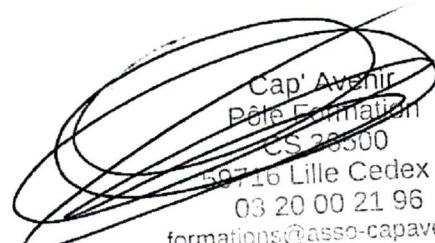
- à fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'animation.
- à ranger la salle après la prestation.
- à faire parvenir par mail la liste d'émargement.

En cas d'empêchement de l'intervenant,

- Soit à fournir, dans la mesure du possible, d'autres animateurs
- Soit à reporter l'animation en accord avec la responsable du projet gérontologie ;

Fait en deux exemplaires, le 1^{er} Mars 2025

Pour Cap'Avenir
Le responsable
Monsieur Nicolas LIEVRE


Cap'Avenir
Pôle Formation
CS 25500
59716 Lille Cedex 9
03 20 00 21 96
formations@asso-capavenir.fr
SIRET 398 053 231 00021

Pour la ville de Hem
Le Maire,
Monsieur Francis VERCAMER

